



3^{ème} CONFERENCE MONDIALE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT

Nations Unies, Genève, 19-21 juillet 2010



SP-CONF/2010/1-Inf.3
10 juillet 2010

INFORMATION A L'INTENTION DES DELEGUES ET DES MISSIONS PERMANENTES A GENEVE

La présente note d'information vient s'ajouter aux deux notes explicatives (SP-CONF/2010/1-Inf.1 et 1-Inf.2) distribuées à tous les parlements en février et en mai, respectivement. Les délégations à la 3^{ème} Conférence des Présidents de parlement (Genève, 19-21 juillet 2010) et leurs Missions permanentes de leur pays à Genève y trouveront des informations pratiques.

Les intéressés sont priés d'adresser toute question d'ordre logistique ou procédural à laquelle pourrait donner lieu la présente note au Secrétariat de l'UIP, à Genève.¹

Accès à l'enceinte de l'ONU

Toutes les personnes officiellement inscrites à la Conférence recevront une accréditation du Secrétariat de l'UIP, auprès du Service d'identification et de sécurité de l'ONU (porte Pregny) et se verront remettre un badge d'identité pour la Conférence, qui leur permettra de pénétrer dans l'enceinte de l'ONU.

Missions permanentes :

Les badges destinés aux délégations à la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement pourront être obtenus par les Missions permanentes à compter du jeudi 15 juillet, 8 h.30. Le représentant désigné par la Mission permanente pour récupérer les badges de la délégation devra se munir, outre d'une note verbale contenant toutes les indications relatives à la délégation, de son accréditation officielle auprès des Nations Unies. Il lui sera en outre demandé de signer un reçu indiquant le nombre de badges remis.

Le service d'identification et de sécurité de l'ONU (porte Pregny) est ouvert sans interruption, du lundi au vendredi, entre 8 heures et 17 heures. Il sera exceptionnellement ouvert entre midi et 19 heures, le dimanche 18 juillet, afin de permettre aux Missions permanentes et aux participants de pays n'ayant pas de représentation diplomatique à Genève, de récupérer leurs badges avant l'ouverture de la Conférence. Les délégués récupérant leur badge directement auprès du Service d'identification et de sécurité de l'ONU doivent veiller à se munir d'un document officiel d'identité avec photo (passeport, carte nationale d'identité, etc.). Sans ce document, le Service d'identification ne pourra leur remettre leur badge.

Compte tenu du grand nombre de personnes pénétrant dans l'enceinte de l'ONU par la porte Pregny, il est recommandé aux Missions permanentes et aux délégués de récupérer leurs badges à l'avance. Dans le cas contraire, il leur est conseillé de prévoir suffisamment de temps (environ 1 heure) pour récupérer leur badge et franchir le contrôle de sécurité le lundi matin.

¹ Le Secrétariat de l'UIP à Genève peut être joint par téléphone (+41 22 919 41 50), par fax (+41 22 919 41 60) ou par courriel (postbox@mail.ipu.org).

Voitures des chefs de délégations :

Lors de la remise des badges, le Service d'identification de l'ONU remettra aux Missions permanentes deux autorisations de parking au format A4 par pays, qui devront en permanence être mises en évidence derrière le pare-brise des véhicules officiels des délégations dans l'enceinte de l'ONU.

Seuls les véhicules munis de l'autorisation de parking de couleur jaune pourront accéder à l'entrée VIP, Porte 14, réservée exclusivement aux Présidents de parlement et aux Ambassadeurs. L'autorisation de couleur bleue permet à une deuxième voiture officielle d'utiliser les emplacements de parking aux parkings P3 et P5. Aucun autre véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte de l'ONU, en raison du nombre très limité de places disponibles. Les voitures diplomatiques munies de laissez-passer valables de l'ONUG pourront pénétrer dans l'enceinte de l'ONU, mais ne pourront se garer sur les emplacements réservés indiqués plus haut (P3 et P5) que si elles sont munies du titre spécial de la Conférence, bleu ou jaune.

Très important

Les badges de la Conférence ne comportant pas de photo, les délégués sont priés de noter qu'ils ne pourront pénétrer dans l'enceinte de l'ONU que par la porte Pregny, où les gardes en faction auront reçu l'ordre de les laisser accéder à la Conférence. Par ailleurs, les délégués sont priés d'avoir sur eux une pièce d'identité officielle avec photo (passport, carte nationale d'identité, etc.), lorsqu'ils pénètrent dans l'enceinte de l'ONU, faute de quoi l'accès pourrait leur être refusé.

Arrivée à la salle de l'Assemblée

Les Présidents de parlement sont priés de se présenter à l'entrée du bâtiment de l'ONU entre 9 h.00 et 9 h.45 et de se diriger vers l'entrée VIP de la salle de l'Assemblée, porte 14, où le Président et le Secrétaire général de l'UIP les accueilleront. Des rafraichissements leur seront servis. Les agents du protocole de l'UIP se tiendront à la porte de la salle de l'Assemblée pour les conduire jusqu'à leur siège.

Tous les autres délégués sont invités à entrer dans le bâtiment par les portes 13 et 15, au deuxième étage, qui se trouve directement en dessous de la salle de l'Assemblée. Afin de leur faciliter l'entrée, les portes de la salle de l'Assemblée seront ouvertes aux délégués le 19 juillet à 9 heures, soit une heure avant la Cérémonie d'ouverture de la Conférence. Dans la salle, des plaques portant le nom des pays désigneront les sièges réservés à chaque délégation.

A 9 h.55, le Président de l'UIP, le Secrétaire général de l'UIP et le Secrétaire général de l'ONU entreront dans la salle de l'Assemblée pour le début de la Cérémonie d'ouverture de la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement. Tous les délégués devront alors être assis. Compte tenu du nombre limité de sièges disponibles pour les délégations, tous les autres délégués sont priés de s'asseoir aux emplacements libres, de part et d'autre de la salle, ou dans les tribunes de la salle de l'Assemblée.²

Réunions plénières

La Conférence s'ouvrira à 10 heures précises. La Cérémonie d'ouverture sera dirigée par le Président de l'UIP, en présence de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU.

La première séance de la plénière, le 19 juillet, s'achèvera à 12 h.30.

² Les sièges se trouvant dans les tribunes ne sont pas nominatifs. Ils reviendront donc aux premiers arrivés.

Emplacement des sièges dans la salle de l'Assemblée

Conformément à la pratique habituelle, l'UIP a procédé à un tirage au sort parmi les délégations qui participeront à la session. Le nom de la délégation de la **ROUMANIE** a été tiré au sort et cette délégation se trouvera donc au premier rang. Les autres délégations suivront suivant *l'ordre alphabétique anglais*.

Chaque délégation aura quatre sièges (deux sièges à des pupitres et deux derrière). Toutefois, les délégations parlementaires de pays comptant plus de 100 millions d'habitants se verront attribuer le même nombre de sièges que les délégations des pays ayant un parlement bicaméral et dont les deux Présidents de Chambre seront présents, soit huit sièges (quatre sièges à des pupitres et quatre derrière). D'autres sièges sont disponibles dans la salle et dans les tribunes pour les personnes accompagnant les délégations.

Les délégations des observateurs, qui ne devraient pas compter plus de deux personnes, auront droit à un siège à un pupitre et un siège derrière.

Photo de groupe

Une photo de groupe des Présidents de parlement seuls sera prise immédiatement après la clôture de la séance du matin, le lundi 19 juillet. Les Présidents seront conduits par le personnel de l'UIP à leur place sur les marches de la "Cour d'honneur", où se feront les prises de vue.

Après la première photo, les Vice-Présidents de parlement et les Présidents des organisations parlementaires internationales seront invités à rejoindre les Présidents de parlement pour une deuxième photo.

Déjeuner officiel

Après la séance photo, les Présidents seront conduits vers les ascenseurs, qui les mèneront au Restaurant des délégués, au huitième étage, pour le déjeuner offert par le Président de l'UIP.

Dispositions pratiques

L'interprétation simultanée sera assurée durant toutes les séances plénières de la Conférence, dans les six langues officielles de l'ONU : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Pour les interventions prononcées dans une autre langue, des traductions (en anglais ou en français) devront être remises aux interprètes suffisamment à l'avance et une cabine sera mise à la disposition des interprètes officiels des délégations nationales, sur une base tournante.³

Chaque Président de parlement aura droit à un temps de parole de cinq minutes. Dans les cas où les deux Présidents d'un parlement bicaméral souhaiteraient prendre la parole, un temps de parole de quatre minutes leur sera accordé à chacun. Les Présidents des assemblées parlementaires officielles bénéficiant du statut de Membres associés de l'UIP auront droit à un temps de parole de trois minutes. On trouvera davantage d'informations sur le droit de parole aux articles 8 à 13 du Règlement de la Conférence.

Afin d'aider les délégués à observer les dispositions du Règlement relatives au temps de parole, un système d'affichage numérique du temps écoulé sera placé à la tribune.

³ Pour les indications concernant les cabines d'interprétation, les interprètes sont priés de consulter les informations se trouvant sur la table du personnel de conférence, à proximité de la tribune, dans la salle de l'Assemblée.

Réunions-débats

En parallèle de la plénière de la Conférence, deux réunions-débat auront lieu le 20 juillet, de 10 heures à 13 heures (**Compte à rebours pour 2015 : tenir notre promesse commune sur les Objectifs du Millénaire pour le développement**) et de 15 heures à 18 heures (**Renforcement de la confiance entre Parlement et peuple**), respectivement. Ces deux réunions se dérouleront dans la Salle de conférence XVI, au cinquième étage du bâtiment où se trouve la salle de l'Assemblée. La participation à ces débats est ouverte à tous les délégués et diplomates. Il n'y a pas d'ordre particulier pour l'attribution des sièges. Cependant, les plaques des pays représentés à la Conférence seront placées à l'entrée de la salle. Les délégués sont priés de prendre la plaque de leur pays et de la mettre devant leur délégation de manière à faciliter de travail des modérateurs et à leur permettre de savoir d'où viennent les questions ou remarques.

L'interprétation sera assurée dans les quatre langues habituellement utilisées aux réunions de l'UIP, à savoir l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Une cabine d'interprétation sera également mise à disposition, sur une base tournante, pour l'interprétation des interventions prononcées dans toute autre langue. Les interprètes qui souhaiteraient utiliser cette cabine sont priés de prendre contact avec le chargé de conférence présent dans la salle, 30 minutes avant le début de la réunion, afin d'en recevoir les instructions nécessaires.

Diffusion du film "Countdown to Zero"

En marge de la Conférence des Présidents de parlement, le mardi 20 juillet, sera diffusé, dans la salle XIX (bâtiment E), le film "Countdown to Zero" (un documentaire sur l'escalade de la crise des armements nucléaires). A 12 h.30, dans l'espace situé immédiatement à la sortie de la salle XIX, au foyer *l'Escargot*, un buffet d'amuse-gueules accompagné de boissons sans alcool sera mis à la disposition des délégués, avant la diffusion du film qui commencera à 13 heures, après quelques remarques liminaires.

Autres réunions

Six salles seront mises à disposition pour les réunions bilatérales. Les réservations sont à faire auprès de Mme Sue Fewings, au Service d'information de l'UIP, au deuxième étage, juste en dessous de la salle de l'Assemblée.

Les délégations qui souhaiteraient organiser des réunions de groupes géopolitiques entre le 19 et le 21 juillet pourront le faire dans la salle XI, au même niveau que la salle de l'Assemblée (troisième étage, bâtiment A). Là aussi, les délégations intéressées sont priées de prendre contact avec Mme Sue Fewings pour les réservations. Toutes les demandes devront indiquer l'horaire souhaité et la durée approximative de la réunion.

Toutes les réservations seront faites selon le principe du "premier arrivé, premier servi".

Documents

Les documents officiels de la Conférence seront mis à disposition sous forme de Dossiers d'information qui seront remis aux délégués par le Service de distribution des documents, situé au 2^{ème} étage, directement en dessous de la salle de l'Assemblée. Les autres documents de la Conférence seront disposés sur une table placée juste devant l'entrée principale de la salle de l'Assemblée. Des exemplaires supplémentaires pourront être obtenus auprès du Service de distribution des documents.

L'ordre du jour provisoire, le projet de déclaration et le projet de Règlement seront disponibles dans les six langues officielles des Nations Unies. Tous les autres documents officiels seront disponibles en anglais et en français, les deux langues de travail de l'UIP.⁴

Le *Journal quotidien* de la Conférence sera également disposé sur la table réservée aux documents officiels de l'UIP, devant l'entrée principale de la salle de l'Assemblée, ainsi qu'au Guichet d'information de l'UIP et au Service de distribution des documents. On y trouvera la liste des orateurs de la journée, ainsi que la liste des réunions de groupes, les changements de programme, les manifestations médiatiques et d'autres informations.

Discours

Les délégations sont priées d'établir à l'avance au moins 20 exemplaires de chaque déclaration officielle pour les interprètes, avant le début de chaque séance et de les remettre à l'un des chargés de conférence se trouvant dans la salle de l'Assemblée (ceux-ci se trouveront à un emplacement qui leur aura été réservé, dans la partie gauche de la salle).

Les orateurs souhaitant communiquer leurs déclarations à d'autres délégations en fourniront des exemplaires additionnels et les disposeront sur les tables réservées à cet effet, devant l'entrée principale de la salle de l'Assemblée. Les délégations sont encouragées à fournir autant que possible ces documents soit en anglais, soit en français.

Les déclarations officielles seront distribuées aux médias au Service des médias (bâtiment A, troisième étage, salle A-390). Afin que tous les journalistes intéressés puissent recevoir les documents en question, chaque déclaration devra être mise à disposition en une cinquantaine d'exemplaires.

Photos officielles

Des photos de chaque orateur à la tribune de la salle de l'Assemblée seront mises à disposition sur demande auprès du Service des médias de l'UIP (bâtiment A, troisième étage, salle A-390).

Réception offerte par le Parlement suisse

Il est rappelé aux délégués qu'il y aura un contrôle de sécurité à l'entrée du Bâtiment des Forces motrices. Les participants devront présenter le badge officiel de la Conférence (ou une pièce d'identité) ainsi qu'un carton d'invitation par personne, pour pouvoir pénétrer dans l'enceinte du bâtiment où aura lieu la réception du lundi soir.

Le transport des Présidents de parlement et délégués invités à la réception sera assuré par des cars (stationnés devant la porte 14), à partir de 18 h.15, le lundi 19 juillet. Il est vivement recommandé aux délégués d'utiliser ce moyen de transport, car il sera difficile aux autres véhicules de circuler jusqu'au lieu de la réception. Les délégués qui arriveront au Bâtiment des Forces motrices après 19 h.15 ne pourront assister à la manifestation culturelle.

Après la réception, des cars (sur lesquels sera indiqué le nom des hôtels qu'ils desserviront) seront à nouveau affrétés pour assurer le transport des délégués.

Médias

On trouvera une note d'information détaillée sur les dispositions prises pour les médias, sur le site web de l'UIP.

⁴ Les autres documents officiels sont les suivants : le rapport de la *Sixième Conférence des Présidentes de parlement*, les rapports des deux réunions-débat et le *Journal quotidien*.

Liste des délégués

Les délégués recevront, dans leurs casiers, quatre copies de la liste provisoire des délégués du Service de distribution des documents. Afin de permettre au Secrétariat de l'UIP d'établir la liste définitive, qui sera mise sur le site web de l'UIP peu après la clôture de la Conférence, et d'en garantir l'exactitude, les délégations sont priées de porter sur le document contenant les informations relatives à leur délégation (qui leur aura été distribué dans la salle de l'Assemblée), toute modification éventuelle. La liste corrigée devra être signée par le chef de la délégation et remise à Mme Marina Filippin, au Service d'information de l'UIP (au deuxième étage, directement en dessous de la salle de l'Assemblée), avant 18 heures, le mardi 20 juillet 2010.

Services de conférence

Au deuxième étage du bâtiment A (directement en dessous de la salle de l'Assemblée), entre les portes 13 et 15, se trouvent un certain nombre de services de conférence, qui seront ouverts entre 8 heures et 18 heures, du lundi 19 juillet au mercredi 21 juillet 2010 :

- Service d'information de l'UIP,
- Service de distribution des documents,
- café internet et
- cafétéria (heures d'ouverture : 9 heures - 18 heures).

Wifi

Le wifi est disponible dans la salle de l'Assemblée, dans la Salle des pas perdus et dans la zone réservée aux services de conférence de l'UIP, au deuxième étage.

Dans les salles de conférence, il n'est pas nécessaire de s'authentifier pour avoir accès au wifi. Il suffit aux délégués d'activer leur carte de connexion sans fil et de se connecter au réseau internet sans fil.